

N°DCA-2023-042

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
11
- Pouvoirs :
3
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ETAT AU TITRE
DU PACTE CAPACITAIRE**

Le 15 juin 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 11 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.
MM. Bastien CORITON, Didier TERRIER.

Suppléants

Mme Patricia RENOUE.
MM. Pierre AUBRY, Thomas HERMAND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOUR.

III. Membre de droit :

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur André GAUTIER.
Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON.
Monsieur Olivier BUREAUX à Madame Virginie LUCOT-AVRIL.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Claire GUEROULT, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK – représentée.
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN, Jean-Pierre THEVENOT – représenté, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions des secours</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 742-11-1,*
- *le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,*
- *l'instruction ministérielle du 31 janvier 2023 relative à la mise en œuvre des pactes capacitaires en 2023.*

*

* *

Les pactes capacitaires visent à renforcer les équipements de chaque Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) en vue notamment de pouvoir venir en appui des autres Sdis qui seraient confrontés à des sinistres de grandes ampleurs tels les incendies d'espaces naturels qui ont pu être constatés lors de l'été 2022 et qui présentent aujourd'hui un risque de plus en plus présent au regard de l'évolution des conditions climatiques.

Ces pactes permettent également de favoriser la mutualisation entre Sdis pour l'acquisition de matériels particuliers. Dans ce cadre, l'Etat co-financera à hauteur de 50% du montant hors taxe les projets qui permettront de répondre au mieux aux objectifs des pactes capacitaires sur la base des prix arrêtés lors de la constitution du dossier.

Aussi, le Sdis 76 s'est positionné pour intégrer ce dispositif et envisage d'acquérir à travers le pacte capacitaire 8 CCF et 2 VLTT sur 3 ans soit l'équivalent de deux groupes incendie feux de forêt. Ces véhicules permettront ainsi de contribuer au renouvellement du parc du Sdis 76.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Objet	Montant à subventionner (HT)	Subvention de l'Etat (50%)
2023		
Acquisition de 3 CCF	767 500 €	383 750 €
2024		
Acquisition de 3 CCF	775 251 €	387 625.50 €
Acquisition 1 VLTT	55 833€	27 917.50 €
2025		
Acquisition de 2 CCF	516 834 €	258 417 €
Acquisition 1 VLTT	55 833 €	27 917.50 €
Total	2 171 251 €	1 085 627.50 €

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'investissement présenté,
- d'approuver le plan de financement proposé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de co-financement avec l'Etat ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230619-DCA-2023-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Affichage : 21/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 19/06/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER